

Rapport d'activités 2009 - RAP Théâtre Ledoux

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Ce rapport est présenté en quatre points :

1. Principales caractéristiques de convention avec la régie autonome
2. Analyse de la qualité du service
3. Comptes de la régie
4. Conditions d'exécution du service public.

1. Les principales caractéristiques de la convention

Objet de la convention	<p>La ville confie, à la Régie Autonome Personnalisée Ledoux, la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Théâtre Musical de Besançon ainsi que la gestion du Théâtre Ledoux.</p> <p>La Régie assume la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements de la convention cadre.</p>
Nature et forme juridique de l'activité	<p>Régie Autonome Personnalisée. C'est une Régie avec personnalité morale et autonomie financière chargée d'une mission de service public. A ce titre, elle est soumise aux règles de la comptabilité publique selon l'instruction M14.</p> <p>Son statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) implique que les salariés sont sous contrat de droit public.</p>
Date de signature de la convention	4 février 2008
Date de prise d'effet de la convention	1 ^{er} février 2008
Caractéristiques générales	<p>La Régie a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production et la diffusion de spectacles lyriques, musicaux, théâtraux et chorégraphiques, avec, dans un souci de complémentarité avec les autres scènes bisontines, une prédominance accordée à la musique. - Le développement de la vie musicale municipale et régionale, en particulier dans le cadre de partenariats artistiques et culturels. - La sensibilisation et l'éducation artistique de tous les publics et en particulier du public scolaire. Compte tenu de la spécificité de l'activité, il est proposé de créer une régie sous la forme d'un Service Public Administratif. <p>Pour mener ses missions la Ville met à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des locaux : le Théâtre Ledoux, l'atelier de décors, l'atelier de costumes et les locaux de stockage de Chemaudin - du personnel (11 ETP).
Coordonnées du délégataire	<p>Régie du Théâtre Ledoux Place du Théâtre 25000 Besançon</p>
Dirigeants	<p>Président : M. JL FOUSSERET Directeur : M. L. BOISSIER</p>

Comme stipulé dans la convention, la Régie a transmis à la ville un rapport d'activité 2009 ainsi que le compte administratif 2009.

2. Analyse de la qualité du service

La saison 2008/2009 correspond à la première année d'exploitation par la Régie. Les données 2007/2008 sont issues de l'exploitation par le précédent délégataire alors en contrat de délégation de service public. Pour mémoire, la précédente DSP s'est terminée en août 2008.

2.1 La fréquentation

Les saisons artistiques sont de septembre à juin mais les exercices comptables sont en année civile.

Le rapport d'activité est donc présenté sur la base des saisons artistiques.

➤ PROGRAMMATION DU THEATRE MUSICAL

Nombre de billets émis

Pour la saison 2009/2010, le Théâtre musical a accueilli 24 773 spectateurs dans le cadre de sa programmation (54 levers de rideau), selon la répartition suivante :

Catégorie de spectateurs	Billets émis 2007/2008		Billets émis 2008/2009		Billets émis 2009/2010		Evolution entre 2008/2009 et 2009/2010	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Différence	%
Abonnés (hors - 26 ans)	2 943	14 %	3 596	15 %	5 088	21 %	+ 1 492	+ 41 %
Guichet	11 742	57 %	5 592	23 %	6 413	26 %	+ 821	+ 15 %
Scolaires / Asso			3 588	15 %	3 609	15 %	+ 21	+ 1 %
Jeunes - 26 ans			3 491	15 %	3 603	15 %	+ 112	+ 3 %
TOTAL PAYANTS TMB	14 685		16 67		18 713		+ 2 446	+ 15 %
Invités	5 951	29 %	3 883	16 %	3 495	14 %	- 388	- 10 %
Billetterie partenaires *	0	0 %	3 648	15 %	2 565	10 %	- 1 083	- 30 %
TOTAL CUMULE	20 636		23 798		24 773		+ 975	+ 4 %

* la billetterie partenaires correspond aux billets émis par d'autres structures (Espace, Cylindre, CDN,...) dans le cadre de spectacles accueillis en commun.

Abonnements

Abonnements	Saison 2007/2008	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	Evolution entre 2008/2009 et 2009/2010	
	Nombre	Nombre	Nombre	Différence	%
Nombre d'abonnés	704	555	1 305	+ 750	+ 135 %
Nombre de billets vendus dans le cadre d'abonnements	2 943	3 596	5 088	+ 1 492	+ 41 %
Moyenne de billets par abonnement	4,2	6,5	3,9	- 2,6	- 40 %

➤ Autres accueils

Par ailleurs, le théâtre a accueilli 30 205 personnes dans le cadre de spectacles organisés par d'autres structures (53 manifestations).

Répartition globale	Saison 2007/2008		Saison 2008/2009		Saison 2009/2010		Evolution	
Programmation du Théâtre Musical (1)	20 636	/	23 798	55 %	24 773	45 %	+ 975	+ 4 %
OBFC - Payants (2)	2 617	/	2 533	6 %	2 708	5 %	+ 175	+ 7 %
OBFC - Invités (2)	2 355	/	1 823	4 %	4 577	8 %	+ 2 754	+ 151 %
Festival International de Musique (3)	n.c.	/	2 773	6 %	7 050	13 %	+ 4 277	+ 154 %
Harmonies Municipales (4)	n.c.	/	1 399	3 %	1 996	4 %	+ 597	+ 43 %
Autres (5)	n.c.	/	10 931	25 %	13 874	25 %	+ 2 943	+ 27 %
TOTAL	25 608	/	43 257	100 %	54 978	100 %	+ 11 721	+ 27 %

(1) La saison du TMB a compté 54 levers de rideau dont 2 au Théâtre de l'Espace

(2) L'OBFC a donné 9 concerts

(3) Le FIM a donné 8 concerts (édition avec concours)

(4) Les Harmonies donnent chaque saison 4 concerts

(5) 32 manifestations ont par ailleurs été accueillies au TMB : Conseil Bisontin des Jeunes, Nuit des Libraires, Sonorama (4), Colloque Proudhon, Yves Jamait, Cantate Bach, Aldebert (2), MJC Palente, Fédération Harmonies (Game of death), *Adam et Eve*, Madeleine Proust (3), Cie La Cancoillotte (2), Gala Haïti, Spectacle Etudiants (Arsis), Orchestre Philharmonique, Soirée Humanis, Festival de Jazz, Gala Lucette Ory, Colloque UFC, Festival des Caves.

2.2 La programmation

La programmation de la saison 2009/2010 s'est déclinée selon les domaines artistiques suivants : théâtre, opéra, théâtre musical, musique (chanson, concert), cirque et danse.

Le TMB a ainsi programmé, d'octobre 2009 à mai 2010 :

- 7 propositions théâtrales (Ionesco, Lagarce, Tristan Bernard, Théophile de Viau, Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, Molière et Grimm par Olivier Py),
- 5 opéras (Julie, le Couronnement de Poppée, Abu Hassan, Barbe-Bleue et Cosi Fan Tutte),
- 6 spectacles de théâtre musical (dont Au temps des Croisades de Claude Terrasse, No Way Veronica d'Armando Llamas et la Contrebasse de Patrick Süskind),
- 10 concerts de musiques classique et contemporaine (dont Le Poème Harmonique, Istanbul Oriental Ensemble et le Concert Spirituel),
- 3 concerts de chansons françaises (dont Dyonisos et Christophe),
- 3 spectacles de cirque contemporain (notamment Etienne Saglio et Julien Cottureau),
- 6 propositions chorégraphiques (dont Boivin, Rigal, Bagouet et Gallotta).

2.3 Les partenariats

L'établissement initié en 2008/2009 de partenariats divers et parfois croisés se confirme.

- Accueil avec **Le Théâtre de l'Espace - Scène Nationale** du *Concile d'Amour* (création lyrique) et des *Petites pièces de Berlin* (danse) en mars 2010.
- Coproduction avec **l'Orchestre de Besançon Franche-Comté** de 2 productions lyriques au printemps 2010 (voir ci-dessous).
- Collaboration avec l'association **Le Salon de Musique** pour les 2 derniers concerts en janvier et février 2010 d'un cycle de 4 concerts dédié à la figure du trio.
- Accueil en partenariat avec **l'Allan - Scène Nationale de Montbéliard** de la première exécution d'une création de Jacopo Baboni (**Contraste, Ensemble vocal de Franche-Comté**).
- Organisation de la soirée d'ouverture de la V^{ème} édition du **Festival de musiques anciennes de Montfaucon-Besançon**.
- Organisation conjointe de concerts avec **La Rodia** (SMAC)
- Accueil du spectacle de l'Académie d'Ambronay *Les Indes Galantes* (chorégraphie de **Nathalie Pernette**).
- Echange de public (bus) avec les **Scènes du Jura** (Jérôme Deschamps vs Abu Hassan).

Le **Théâtre musical de Besançon** s'est donné pour mission de produire ou co-produire des spectacles dans le seul mais vaste champ de la production lyrique (opéra, opéra-bouffe, comédie musicale, théâtre musical).

3. Les comptes de la RAP

3.1 Etats financiers 2009

La Régie autonome du Théâtre Ledoux arrête ses comptes au 31 décembre 2009.

La Régie est soumise aux règles de la comptabilité publique (instruction M14).

Le compte administratif 2009 a été adopté par le conseil d'administration dans sa séance du 26 février 2010, il est conforme au compte de gestion.

L'année 2009 est la première année complète de fonctionnement. Pas de comparaison possible.

Chiffres clés :

	2009
Recettes de fonctionnement	2 214 586,42
Dépenses de fonctionnement	2 152 167,11
Excédent de fonctionnement 2009	62 419,31
Report excédent de fonctionnement 2008	127 527,30
Résultat cumulé de fonctionnement (excédent)	189 946,61
Recettes d'investissement	82 212,00
Dépenses d'investissement	96 992,45
Déficit d'investissement 2009	-14 780,45
Report excédent d'investissement 2008	21 223,78
Résultat cumulé d'investissement (excédent)	6 443,33

3.1.1 Compte administratif 2009 - Section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2009

Elles s'élèvent à 96 992 €. Elles sont composées de :

- dépenses réelles : il s'agit d'immobilisations corporelles pour un montant de 88 992 €. Elles correspondent à des investissements concernant la diffusion électro acoustique.
- dépenses d'ordre : transferts des subventions d'investissement en section de fonctionnement pour 8 000 €.

Les recettes d'investissement 2009

Elles représentent 82 212 €. Elles sont composées de :

- recettes réelles : subvention d'investissement de la Ville à hauteur de 40 000 €.
- recettes d'ordre des amortissements pour 42 212 €.

Le résultat d'investissement 2009 est donc un déficit de 14 780 €.

Le résultat d'investissement excédentaire reporté de 2008 s'élève 21 223 €.

Le résultat cumulé d'investissement 2009 est donc un excédent de 6 443 €.

3.1.2. Compte administratif 2009 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement 2009 présente un excédent de 62 419,31 €, auquel s'ajoute 127 527,30 € de résultat reporté 2008. **Le résultat cumulé est donc un excédent de 189 946,61 €.**

Les dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2009, les mandats émis se chiffrent à 2 152 167 €.

Ils sont constitués :

- du chapitre 011 - charges à caractère général pour 1 167 224 € soit 54 %.

Les contrats de prestations de services représentent la dépense la plus importante du chapitre, à savoir 655 020 €. Il s'agit principalement des achats de spectacles. Les deux autres postes importants sont les missions pour 121 000 € et la location pour 98 920 €.

- du chapitre 012 - charges de personnel pour 914 255 € soit 42 %.
- du chapitre 65 - autres charges de gestion courante pour 1 %.
- des dotations pour 2 %.

Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2009, les recettes s'élèvent à 2 214 586 €. Elles sont réparties ainsi :

- les produits des services 338 631 €, soit 15 % des recettes de fonctionnement. Ils sont constitués essentiellement des produits de la billetterie pour 300 442 €. Les 38 189 € restants correspondent aux mises à disposition de personnels aux autres organismes 8 823 € et des produits d'activités annexes 19 365 €.

- les dotations et participations pour 1 863 576 € soit 84 % des recettes sont ainsi réparties :

Etat	160 150	9 %
Région de Franche-Comté	60 000	3 %
Département du Doubs	20 000	1 %
Commune de Besançon	1 530 792	82 %
Autres (coproductions)	92 634	5 %
Total participations	1 863 576	100 %

La Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement de 1 530 792 € qui représente 69 % des recettes de fonctionnement 2009.

- la quote-part des subventions d'investissement transférées en fonctionnement représente 1 % des recettes de fonctionnement.

Résultat financier et exceptionnel

Aucun résultat financier et exceptionnel pour 2009.

3.2 Rapports financiers avec la Ville de Besançon

Pour permettre à la régie de remplir ses missions, la Ville s'engage à lui apporter son soutien en terme de moyens financiers, de personnels et de locaux.

Moyens financiers

Comme stipulé dans la convention, la Ville alloue une subvention annuelle de fonctionnement, cette subvention est composée :

- d'une subvention de base fixée à **1 530 792 €** (versement au 1^{er} février et 1^{er} juin)
- d'une subvention complémentaire allouée, chaque année, en fonction des demandes de la régie des possibilités budgétaires de la ville.

Moyens en personnels techniques

La Ville met à disposition de la régie le personnel technique soit 11 ETP. Les salariés sont fonctionnaires de la Ville et sont rémunérés par celle-ci. En respect de la convention, la Régie rembourse à la Ville le coût des agents mis à disposition soit en 2009, **403 103 €**.

Locaux et charges

La Ville met à disposition de la Régie, le Théâtre Ledoux, l'atelier de décors, l'atelier de costumes et les locaux de stockage de Chemaudin.

Ces locaux sont mis à disposition de la régie à titre onéreux. A partir de 2009, année de référence, ce loyer annuel est fixé à 98 320 € HT soit **117 590,72 € TTC**. Il est versé à terme échu.

Le coût des fluides (électricité et chauffage) pris en charge par la Ville est refacturé à la régie selon la convention.

Au titre de 2009, le montant facturé est de **35 000 €**.

4. Les conditions d'exécution du service public

4.1 Le personnel

En 2009, le Théâtre Ledoux emploie, pour l'ensemble de ses activités :

- 11 ETP mis à disposition par la Ville de Besançon
- 7 ETP employés par la régie sous contrat de droit public
- des vacataires notamment sur les postes d'accueil.

4.2 Les tarifs

	Saison 2007/2008	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	Evolution entre 2008/2009 et 2009/2010	
Global	18,76 €	14,04 €	12,73 €	- 1,31 €	- 9 %
Payants	26,36 €	17,39 €	15,11 €	- 2,28 €	- 13 %
Hors places jeunes 9 €	/	19,68 €	16,56 €	- 3,11 €	- 16 %

Prix moyen	Saison 2007/2008	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	Evolution entre 2008/2009 et 2009/2010	
Global	18,76 €	14,04 €	12,73 €	- 1,31 €	- 9 %
Payants	26,36 €	17,39 €	15,11 €	- 2,28 €	- 13 %
Hors places jeunes 9 €	/	19,68 €	16,56 €	- 3,11 €	- 16 %

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du présent rapport relatif à l'exploitation du Théâtre Ledoux par la Régie Autonome Personnalisée.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 1^{er} octobre 2010 et sur avis favorable unanime de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.